



Communiqué de presse

Strasbourg,
Le 20 mars 2020

Coronavirus Covid-19 dans le Bas-Rhin : point de situation au 19 mars

Les professionnels de santé du Bas-Rhin - et autour d'eux - la préfecture, l'agence régionale de santé et l'ensemble des services de l'État et des collectivités font bloc et sont mobilisés sans relâche pour gérer l'épidémie de Coronavirus Covid-19 et protéger la population.

Le virus circule activement dans le Bas-Rhin. 298 personnes sont actuellement hospitalisées dans le département, dont 91 sont actuellement en réanimation dans un état grave.

Depuis le début de l'épidémie, 8 personnes domiciliées dans le Bas-Rhin et atteintes de covid 19 (confirmés biologiquement) sont décédées.

Les autorités tiennent à témoigner de leur entier soutien aux familles et aux proches des personnes touchées par le virus.

Le strict respect des mesures de confinement est indispensable

Plusieurs nouvelles mesures fortes, correspondant au passage au stade 3 de la gestion de l'épidémie, sont désormais applicables dans le Bas-Rhin comme dans l'ensemble du territoire national, conformément aux annonces du Président de la République le 16 mars. L'objectif est de contenir la progression du virus en limitant les contacts au strict nécessaire.

Jusqu'à nouvel ordre, Les crèches, écoles, collèges, lycées et universités sont fermés ainsi que **tous les lieux recevant du public qui ne sont pas indispensables à la vie du pays**. Il s'agit notamment des restaurants, cafés, cinémas, discothèques.

Restent ouverts :

- les banques,
- les commerces alimentaires,
- les débits de tabac presse,
- pharmacies,
- les stations services,

Ainsi que :

- les lieux de culte (pas d'offices),
- les services funéraires.

La liste complète des établissements pouvant rester ouverts est disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJO.do?idJO=JORFCONT000041723291>

Depuis le 16 mars, des mesures de confinement doivent être respectées pour quinze jours minimum.

Des déplacements réduits et limités au strict nécessaire sont autorisés - sur attestation uniquement - pour :

- se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible,
- faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés,
- se rendre auprès d'un professionnel de santé,
- se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières,
- faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile (dans son quartier) et sans aucun rassemblement.

Plus de 5800 contrôles de police et de gendarmerie ont été menés le 19 mars pour veiller au strict respect de ces mesures dans l'ensemble du département. Il a été procédé à 322 verbalisations depuis la mise en place des mesures.

Josiane Chevalier en appelle au sens des responsabilités et du civisme des habitants. Chacun doit rester chez soi. La situation exceptionnelle que nous devons affronter impose de la discipline. Plus les mesures seront respectées, plus elles seront efficaces et plus vite le retour à la normale pourra se faire.

La préfecture rappelle également que l'Allemagne et la France ont réintroduit des contrôles aux frontières pour limiter les échanges non-nécessaires entre les deux pays afin de freiner la propagation du virus. Les personnes ne justifiant pas être travailleur frontalier ou transporteur de marchandises sont donc invitées à ne pas se présenter à la frontière.

Les consignes sanitaires à respecter strictement

Pour freiner la transmission du virus, il appartient à chacun de mettre en place les mesures barrières recommandées qui sont des gestes simples mais efficaces pour limiter la propagation de l'épidémie :

- se laver les mains régulièrement,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser des mouchoirs à usage unique,
- saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,
- demeurer à 1m d'autrui, éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.

Par ailleurs, afin de ne pas saturer le Centre 15 ni les services de secours, les consignes suivantes doivent être respectées :

- si vous présentez des symptômes relevant du coronavirus : restez à domicile, et appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet. Vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation,
- appelez le 15 uniquement si vos symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires),
- en cas d'autres symptômes ou de demande de conseil médical : contactez votre médecin traitant,
- pour toute autre situation et information générale, notamment sur les mesures de confinement : appelez le numéro vert national au 0 800 130 000.

Restez informés

Retrouvez toutes les réponses officielles aux questions que vous vous posez sur ce qu'est le Coronavirus COVID-19 et les recommandations pour votre santé et vos voyages sur les sites :

Site du Gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site du ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>

Site de Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>

Un numéro vert répond également en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000

Attention, la plateforme téléphonique n'est pas habilitée à dispenser des conseils médicaux.

Contacts presse :

Préfecture du Bas-Rhin : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale : anne.strasser@ac-strasbourg.fr